

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

II) E C R E T N° 29 /PR-SGG

ANNEE 1968

-:-:-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 17 Décembre 1967,

VU le Décret n° 22/PR du 30 janvier 1968, portant formation
du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er - Pour compter du 3 février 1968, le Capitaine Issa Rafmi LAWANI, Ministre des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, pendant l'absence du Lieutenant Ibrahim LEHMAN.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./-

Fait à COTONOU, le 12 février 1968

par le Président de la République,

Le Chef du Gouvernement Provisoire,



Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY

Chef de Bataillon
Maurice KOUANDETE

AMPLIATIONS :

PR 4 - CS 6 - Ministères 9 - MEN-MIPTPT 4 -
SGG 4 - DGAJL 2 - IAA 1 - Gde Chanc. 1 -
JORD 1.-